



5 mai 2025

Rapport de gestion 2024

Cress Bretagne

47 avenue des Pays-Bas

35200 Rennes

07 48 72 51 19

cress@cress-bretagne.org

Sommaire

Bilan et compte de résultat 2024	3
Le compte de résultat de l'exercice 2024.....	3
Le bilan au 31/12/2024.....	4
Rapport de gestion 2024.....	5
1. Le compte de résultat	5
a. Résultat.....	5
b. Produits.....	5
c. Charges	6
2. Le bilan.....	7
d. Actif	7
e. Passif	8
3. Éléments d'analyse financière	8
a. Fonds de roulement et trésorerie	8
b. Budget 2025.....	9
c. La trajectoire 2025-2028.....	9
Annexes au rapport financier	11
1. Objet social de la CRESS	11
3. Autre point.....	13
4. Principes, règles et méthode comptable	13
5. Actif du bilan - détail.....	14
a. Immobilisations	14
b. Amortissements	14
c. Etat des stocks	15
d. Créances.....	15
e. Disponibilités.....	16
6. Passif du bilan - détail.....	16
a. Fonds associatifs et réserves	16
b. Provisions	16
c. Fonds dédiés	17
d. Dettes.....	17
e. Produits constatés d'avance.....	18
7. Informations relatives au compte de résultat.....	18
a. Subventions	18
b. Nombre et types d'emplois	20
c. Rémunération des dirigeants.....	20

Bilan et compte de résultat 2024

Le compte de résultat de l'exercice 2024

	2024	2023	Variations	%
Production vendue Biens et services	0,00	0,00	0,00	
Autres Produits d'exploitation	1 840 972,88	1 791 470,09	49 502,79	3
<i>Subventions d'exploitation</i>	1 718 973,79	1 688 845,08	30 128,71	2
<i>Reprises sur provisions & transferts de charges</i>	34 771,72	46 824,81	-12 053,09	-26
<i>Autres Produits</i>	87 227,37	55 800,20	31 427,17	56
Report de ressources (des exercices ant.)	189 680,40	320 918,76	-131 238,36	-41
Total des produits d'exploitation	2 030 653,28	2 112 388,85	-81 735,57	-4
Achats et charges externes	611 475,85	676 944,12	-65 468,27	-10
Impôt, Taxes et Versements assimilés	55 225,95	58 434,29	-3 208,34	-5
Charges du personnel	1 134 519,42	1 070 019,21	64 500,21	6
<i>Salaires et Traitements</i>	789 874,48	749 460,18	40 414,30	5
<i>Charges Sociales</i>	344 644,94	320 559,03	24 085,91	8
Engagements sur ressources affectées	150 810,50	189 680,40	-38 869,90	-20
Dot. aux amortissements et provisions	39 012,71	48 433,16	-9 420,45	-19
<i>Sur immobilisations</i>	12 120,32	19 783,13	-7 662,81	-39
<i>Sur actif circulant</i>				
<i>Pour risques et charges</i>	26 892,39	28 650,03	-1 757,64	-6
Autres charges	26 910,72	26 975,45	-64,73	0
Total des charges d'exploitation	2 017 955,15	2 070 486,63	-52 531,48	-3
Résultat d'exploitation	12 698,13	41 902,22	-29 204,09	-70
Produits Financiers	210,53	20,79	189,74	913
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	210,53	20,79	189,74	913
Total des produits financiers	210,53	20,79	189,74	913
Charges Financières	154,26	13,31	140,95	1 059
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	154,26	13,31	140,95	1 059
Total des charges financières	154,26	13,31	140,95	1 059
Résultat financier	56,27	7,48	48,79	652
Résultat courant	12 754,40	41 909,70	-29 155,30	-70
Produits Exceptionnels	1 041,80	0,00	1 041,80	
sur exercice antérieur	1 041,80		1 041,80	
Charges Exceptionnelles		206,00	-206,00	-100
<i>Sur opérations de Gestion</i>			0,00	
Total des charges exceptionnelles		206,00	-206,00	-100
Résultat exceptionnel	1 041,80	-206,00	1 247,80	-606
Total des produits	2 031 905,61	2 112 409,64	-80 504,03	-4
Total des charges	2 018 109,41	2 070 705,94	-52 596,53	-3
Résultat net	13 796,20	41 703,70	-27 907,50	-67

Le bilan au 31/12/2024

Actif					Passif		
	Brut	2024 amortiss.	Net	2023 Net		2024	2023
Immobilisations incorporelles	36 971	36 971	0	0	Fonds associatif	6 825	6 825
Immobilisations corporelles	90 619	87 668	2 951	13 974	Réserves diverses	492 810	451 107
<i>Installations générales et agencements</i>	25 474	22 290	3 184	11 724	Report à nouveau		
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	34 367	34 600	-233	867			
<i>Mobilier</i>	30 779	30 779	0	1 382	Résultat de l'exercice	13 796	41 704
Immobilisations financières	15 362		15 362	15 208	Subventions d'investissement		
Total immobilisations	142 952	124 639	18 313	29 181	Total des fonds propres	513 432	499 636
					Fonds dédiés	150 811	189 680
					Provisions	103 811	112 077
Avances et acomptes versés					Total prov. et fonds dédiés	254 622	301 757
Créances clients	11 558	2 386	9 172	43 752			
Autres créances	768 060		768 060	944 110	Emprunt		
Total Créances	779 618	2 386	777 231	987 863			
					Dettes fournisseurs	173 844	209 011
Valeurs mobilières de placement	2 749		2 749	2 749	Dettes fiscales et sociales	62 891	61 716
Disponibilités	458 080		458 080	225 355	Autres dettes	215 853	75 209
Total disponibilités	460 830	0	460 830	228 105	Total dettes à court terme	452 587	345 936
Charges constatées d'avance	5 266		5 266	6 123	Produits constatés d'avance	41 000	103 943
Total du bilan	1 388 665	127 024	1 261 640	1 251 272	Total du bilan	1 261 640	1 251 272

Rapport de gestion 2024

1. Le compte de résultat

a. Résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est excédentaire pour un montant de +13 796,20 €. Pour rappel, le résultat des exercices précédents était 41k€ en 2023 et +31k€ en 2022. Nous sommes donc dans une continuité de trajectoire économique avec des résultats à l'équilibre, représentant environ 1 à 2% du total des produits d'exploitation de l'exercice (les produits financiers étant négligeables).

Le Conseil d'Administration de la Cress de Bretagne avait voté un budget légèrement déficitaire en début d'année 2024, mais avec l'objectif de revenir à un résultat à l'équilibre présentant un excédent dans le pilotage de l'année. Le résultat est donc conforme à la trajectoire fixée par le conseil d'administration.

Ce résultat traduit un important travail de contrôle de gestion et de maîtrise des charges demandé à l'ensemble de l'équipe.

Précisons que ce résultat comprend trois subventions FEDER qui n'avaient pas encore reçu de notification au moment de l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, pour un montant de 302 162 €. L'instruction par les services étant terminée, leur validation a eu lieu lors de la Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE) des mois de février et mars 2024. Ces subventions figurent donc dans les comptes tels qu'ils sont présentés, les conventions seront signées en avril et mai 2025.

De plus, il faut noter que certaines charges et produits sont issus des exercices antérieurs. Ainsi, au titre des produits notamment, le résultat comprend une réévaluation des subventions FEDER 2022 (+7k€) et ADEME 20-23 (+10k€). En effet, nous avons appliqué un principe de prudence dans l'estimation des subventions à recevoir suite à des corrections conséquentes enregistrées début 2022 sur de précédents dossiers. L'objectif était de minimiser le risque d'écritures venant minorer ces produits dans le cadre de la clôture de l'exercice 2024.

b. Produits

Le total des produits s'élève à **2 031 905,61€** (contre un montant de 2 112 409,54 € en 2023 et de 2 071 781€ en 2022). C'est une évolution faible, de l'ordre de -80k€ (**soit -4% par rapport à 2023**) qui correspond dans le détail à :

- Une baisse des subventions de l'ETAT **(-88k€)** qui est à mettre au regard de l'importance des reprises de fonds dédiés comprenant divers financements de l'Etat notifiés fin 2023. Comme l'année dernière, notons que certains financements de l'Etat sont des financements ponctuels, dont certains pourraient être pérennisés (sur les thématiques du réemploi, de l'égalité femmes-hommes, des PTCE). Les financements liés au Bien Vieillir ne seront pas renouvelés en 2025 du fait de la sortie de KOZH ENSEMBLE qui a eu lieu au cours de l'exercice 2024 comme prévu.

- A noter que la **signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs** (« CPO CADRE ») écrite en 2021 et renouvelée en 2024 avec la DREETS a permis d'améliorer la visibilité sur les actions de développement économique et de l'emploi menées avec les pôles de l'ESS et de conforter la CRESS dans son rôle d'animation de l'écosystème. Cette convention est en cours de renouvellement.
- **Le Conseil Régional de Bretagne a de nouveau baissé les financements de fonctionnement de la CRESS en 2024.** Par ailleurs, il a attribué de nouveaux financements ponctuels pour accompagner la réorganisation du collectif CPT, développer la mission achats responsables, ainsi qu'une dotation destinée à financer un projet de recherche en 2025. Le financement ponctuel du projet Traits d'union attribué en 2023 à la CRESS n'a pas été renouvelé dans les mêmes termes et n'apparaît donc pas dans les comptes de la CRESS.
- La stabilisation des subventions de **l'EUROPE (FEDER)** autour de 300 k€ dans le cadre de la nouvelle programmation européenne avec 2 fiches FEDER (contre 1 seule dans la précédente programmation) permettant la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de la SRESS 21-24 : économie circulaire, bien vieillir, alimentation, maritimité, transition écologique et énergétique, TAg, animation de l'écosystème d'accompagnement... A ce chiffre, s'ajoute en 2024 comme indiqué précédemment une correction du montant légèrement sous-estimé à la clôture 2023 – et donc lié à l'exercice précédent en réalité.
- Une augmentation ponctuelle des subventions de **l'ADEME** autour de 200k€ pour la convention unique signée en 2024, réunissant les volets Transition Ecologique et Economie Circulaire qui faisaient précédemment l'objet de deux conventions distinctes (ce chiffre comprend environ 10k€ de correction de l'estimation réalisée pour la clôture 2023).
- Parmi **les autres partenaires publics**, notons une augmentation des financements du Département d'Ille-et-Vilaine, en partie ponctuelle dans le cadre des projets sur la thématique du Bien Vieillir, et en partie structurelle avec la signature d'une CPO de fonctionnement à hauteur de 25k€ pour la période 2024-2026.
- Au niveau des **partenaires privés**, notons les financements ponctuels liés au portage de la Coopérative Jeunes Majeurs à la demande du CRIC, ainsi que la convention avec KOZH ENSEMBLE pour la dernière année de portage du projet.
- Enfin, observons la diminution du montant de **reprises de fonds dédiés (-105k€)** : certains projets ayant bénéficié de conventionnements tardifs fin 2023 pour un déploiement en 2024, mais dans une moindre mesure par rapport à l'année précédente.

c. Charges

Le total des charges s'élève à **2 018 109,41€ en 2024** (pour un montant de 2 070 705€ en 2023 et 2 040 456,47 € en 2022. C'est une diminution maîtrisée puisque symétrique à celle des produits, de l'ordre de **-52k€ par rapport à 2023 (soit -2,5%)**.

Les principales variations se situent sur les postes suivants :

- **La masse salariale brut** : La masse salariale brute progresse légèrement par rapport à 2023 avec un total de 789k€ contre 749k€ en 2023 (+5%). Dans le détail, cette augmentation correspond à :
 - **L'augmentation structurelle des salaires**, liée notamment à la revalorisation des valeurs de points au niveau de la branche au 01/01/24, à l'ancienneté et à la maîtrise professionnelle définies par la Convention Collective.
 - A cette augmentation structurelle s'ajoute le coût ponctuel des indemnités de deux ruptures conventionnelles conclues en 2024.
- **Les cotisations sociales** ont augmenté dans un mouvement symétrique (+24k€)
- **Les charges directement liées à la réalisation des projets** ont quant à elles diminué : notamment les achats d'études et prestations de service qui sont passés de 377 k€ en 2023 à 300k€ en 2024 (**-77k€**, soit -20%). Cela correspond au fait que ce poste comprenait en 2023 des dépenses ponctuelles (Etude Réemploi, convention Traits d'Union avec la Région Bretagne) en plus des prestations habituelles nécessaires à la mise en œuvre des différentes conventions (DLA et CPO DREETS notamment)
- **A noter le niveau des charges liées aux bureaux** au Quadri (loyer et charges locatives pour un total de 84k€ en 2024). Le loyer est désormais relativement stable mais le niveau des charges est toujours incertain avec des décalages importants entre la facturation des provisions et la communication des factures de régularisation.
- Enfin, les dotations aux fonds dédiés sont plus faibles en 2024 qu'elles ne l'étaient en 2023, les signatures tardives de conventions ayant été moins nombreuses. L'impact est **-39 k€** de charges par rapport à l'exercice précédent.

2. Le bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2024 est d'un montant de 1 261 640 € pour 1 251 272€ au 31/12/23. Il est donc stable depuis l'année dernière dans son volume total.

A noter qu'afin de faciliter la lecture du bilan et d'être au plus proche de la réalité de l'exercice, le choix a été fait de ne pas inscrire en créances les montants indicatifs écrits au titre des exercices suivants dans les nouvelles conventions pluriannuelles signées à partir de 2022, puisque ces montants sont tributaires de notifications annuelles.

d. Actif

Le montant net des immobilisations est en légère baisse en 2024 par rapport à 2023 avec seulement quelques achats dans l'année au niveau du matériel (ordinateurs).

Le poste des créances est en diminution mais reste à un niveau relativement élevé (777k€). notamment les « autres créances » : ce poste correspond à des soldes des subventions qui nous ont été notifiées mais pas encore payées, dont certains sont exigibles dès maintenant car elles ont déjà été justifiées. D'autres nécessitent la finalisation à venir de justifications diverses (remontées de dépenses, attestation de paiement de cofinancements). Le détail de ce poste est présenté dans les annexes.

Les disponibilités ont fortement augmenté au 31/12/24 par rapport au 31/12/23. En réalité, ce chiffre traduit une situation très ponctuelle (réception fin décembre d'une subvention reversée à des partenaires début janvier, cf. le point « trésorerie » dans les annexes pour plus de détails). De réelles tensions de trésorerie persistent du point de vue structurel : les financements européens on le sait nécessitent de très conséquentes avances de trésorerie dans l'attente des versements de solde (en fonction des dossiers, il peut s'écouler plus de deux ans entre le début de l'engagement des dépenses et le paiement du solde).

e. Passif

Les fonds propres sont en augmentation régulière. C'est l'effet du résultat excédentaire correspondant à la trajectoire économique prévisionnelle de la Cress.

Les dettes ont augmenté (+107k€) et il n'y a pas d'emprunt en cours.

Le montant des fonds dédiés est en diminution. Plusieurs conventions ont été signées très tardivement en 2023. Ce cas de figure s'est renouvelé en 2024 mais dans une moindre proportion.

Les produits constatés d'avance ont quant à eux considérablement baissé puisque nous arrivons au terme de certaines CPO. Cette baisse ne traduit pas une dégradation de la situation bilantielle de la CRESS. Comme nous l'avons indiqué, l'ensemble des Convention Pluriannuelles d'Objectif sont en passe d'être renouvelées. Simplement, nous n'avons pas écrit en 2024 les conventions à venir dont les montants sont en réalité tributaires de notifications annuelles. Ce principe d'écriture nous semble plus simple et permettra à l'avenir d'apprécier les modifications substantielles de la structure de notre bilan, plutôt que de refléter principalement l'avancement dans le temps des Conventions Pluriannuelles d'Objectif.

3. Éléments d'analyse financière

a. Fonds de roulement et trésorerie

Le montant des fonds propres à la fin de l'exercice (513k€) correspond à environ 3 mois d'activité. C'est un léger regain par rapport à 2022 et 2023. Un retour à un niveau plus proche de 4 mois est souhaité car il serait plus conforme aux besoins de trésorerie de la CRESS liés notamment au délai de paiement des financements européens.

Le fonds de roulement ne permet pas toujours d'assurer financièrement le fonctionnement quotidien et le développement de l'activité : des périodes de découvert subsistent. Il semble donc nécessaire :

- D'une part de continuer à mobiliser auprès de nos partenaires bancaires des outils de trésorerie afin de faire face aux besoins ponctuels mais néanmoins récurrents de la CRESS
- d'autre part de réactualiser la trajectoire économique définie précédemment en termes de fonds propres : le Conseil d'Administration du 18/03/25 a ainsi validé l'objectif de porter les fonds propres à hauteur de 550k€ à horizon 2028

b. Budget 2025

Le budget 2025 a été voté à -32k€, par le Conseil d'Administration du 18 mars 2025, donnant ainsi à l'équipe de la Cress l'autorisation de l'engager, **mais avec un objectif de résultat équilibré autour de 0€,** afin de ne pas dégrader les fonds propres déjà insuffisants.

Cet objectif sera difficile à atteindre en raison du contexte actuel de baisse des financements publics. La CRESS a eu connaissance tardivement de baisses de financements en 2025 notamment côté ADEME (en attente de notification pour connaître le montant définitif 2025) et Conseil Régional de Bretagne sur la convention de fonctionnement du Service de l'Economie Sociale et Solidaire (-20k€, en baisse pour la deuxième année consécutive). Pour le moment, ces annonces ont conduit la CRESS à mettre en pause des missions et/ou projets de recrutement notamment sur la Transition Ecologique et l'Observatoire. En concertation avec les instances, la Direction est à la recherche de nouvelles sources de financement pour le rétablissement souhaité de ces missions.

c. La trajectoire 2025-2028

Dans le cadre de la nouvelle mandature du CA 2025-2028, un travail va être engagé pour travailler sur l'économie générale de la Cress prenant en compte :

- Le non-financement par l'Etat des missions légales des Cress, inscrites dans la loi de 2014.
- Les échanges avec le Conseil régional sur le cadre du partenariat 2026-28 considérant que :
 - Dans la période 2014-2025, le soutien financier aux fonctions de développement transversal de l'ESS ont diminué de -95k€, dont 55k€ les 2 dernières années (Convention Sisess / Direction de l'économie) affectant les fonctions d'animation de réseaux, de tête de réseau du collectif, d'administration, d'observation et de sensibilisation
 - Dans cette même période, le soutien d'autres directions et services (Feder, économie circulaire, Egalité, Achats responsables, Recherche, Formation) a permis de développer d'autres missions et actions dans le cadre des priorités des SRESS successives
 - La Cress et la Région travaillent à l'élaboration d'un nouveau cadre partenarial pluriannuel articulant ces différentes politiques et fonctions de développement de l'ESS, en lien avec les 5 futurs groupements territoriaux
- Les tensions sur les finances publiques couplées au fait que l'Economie Sociale et Solidaire demeure parfois une politique publique marginale, susceptible de constituer une « variable d'ajustement ».
- La part des ressources propres et notamment des cotisations au moment où s'ouvre un travail national sur une harmonisation du barème de cotisations au sein des Cress

- Les charges supplémentaires incompressibles liées à l'inflation et à l'immobilier sachant les charges du Quadri sont très nettement supérieures à ce qui avait été présenté à la Cress lors du choix d'installation au Quadri. Des discussions sont à l'œuvre entre les locataires du Quadri, les propriétaires du bâtiment et les collectivités locales partenaires pour trouver des solutions.
- Le financement de la fonction de tête de réseau du collectif, comprenant les missions actuelles (estimées à 20% des charges de la Cress en 2023) pour partie non financées et les missions futures nécessaires à la mise en œuvre du scénario de réorganisation.

Annexes au rapport financier

1. Objet social de la CRESS

La Cress de Bretagne a pour objet d'assister ses membres dans la poursuite de l'objectif d'intérêt général défini dans le préambule des présents statuts.

Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions des organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi-professionnelles, et des réseaux locaux d'acteurs :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne ;

Elle assure la défense des intérêts de ses adhérents, et plus généralement de l'ensemble des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle poursuit la recherche d'une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Elle peut ester en justice aux fins, notamment, de faire respecter par les entreprises de son ressort et relevant du 2° du II de l'article 1er de la loi ESS de 2014, l'application effective des conditions fixées à ce même article.

Dans des conditions définies par décret, conformément à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, elle tient à jour et assure la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui sont situées dans son ressort, au sens des 1° et 2° du II de l'article 1^{er} de la même loi.

Elle peut, généralement, faire toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, et susceptibles d'en faciliter le développement, la promotion, ou la réalisation dans le respect des principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

2. Faits caractéristiques de l'exercice 2024

De nombreuses conventions structurantes pour la CRESS étaient en renouvellement en 2023 et 2024 : celle de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne, les conventions FEDER et celle de l'ADEME. Les travaux commencés en 2023 ont permis d'acter le principe d'une conférence des financeurs, afin de favoriser un dialogue constructif entre les principaux partenaires et la CRESS au service du développement de l'ESS en Bretagne.

La convention d'objectifs signée avec le Conseil Régional de Bretagne en 2024 était annuelle. Le Conseil Régional nous a indiqué ne plus vouloir signer de convention pluriannuelle. Un travail est engagé pour signer un protocole d'accord pluriannuel entre la Région Bretagne, la CRESS et les 5 futurs Groupements territoriaux sur la période 2026-2028.

Trois nouvelles conventions sont en passe d'être signées avec le Conseil Régional de Bretagne pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat en ESS via les fonds FEDER en 2024 (ACCOMPAGNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE et ENJEUX DE SOCIETE).

Deux conventions ADEME signées en 2020 et 2021 ont été prorogées jusqu'au 31/12/2023. Leur renouvellement s'est fait dans le cadre d'une convention unique consacrée à la Transition Ecologique pour l'année 2024. Cette convention était annuelle et les échanges se poursuivent donc pour la structuration du partenariat sur les années à venir.

Une convention pluriannuelle d'objectif a été signée en 2024 avec la DREETS. Elle remplace la précédente convention triennale elle-même issue de 3 conventions préexistantes sur les thématiques RT SCOP, RH TPE et RSE & ESS. La convention de fonctionnement de la DREETS a évolué à la marge avec l'augmentation des financements PTCE et une dotation spécifique pour la Conférence Régionale.

Plusieurs conventions thématiques ont été signées en 2024 pour conforter les actions en cours et ouvrir de nouveaux chantiers notamment sur l'Egalité femmes-hommes, Insertion et vieillissement, Réemploi, Achats responsables.

A contrario, on peut noter que 2024 était la dernière année du partenariat avec la DISP ainsi qu'avec KOZH ENSEMBLE. La structuration du gérontopôle accompagnée ces dernières années par la CRESS a permis comme prévu une sortie de la structure au cours de l'année 2024.

A noter qu'en raison de la liquidation volontaire du CRIC, décidée dans le courant de l'année 2024, la CRESS a été sollicitée pour porter en direct une Coopérative de Jeunes Majeurs au dernier quadrimestre 2024. Elle donc procédé à des embauches en contrat CDD et CAPE, et elle a perçu en direct les subventions liées à ce projet.

En 2024, la CRESS a effectué sa troisième année complète dans les locaux du QUADRI à Rennes. Les charges locatives ont connu en 2024 à nouveau une forte augmentation. Avec d'autres locataires, la CRESS a demandé au gestionnaire du bâtiment d'améliorer les pratiques et les paramétrages des équipements, ainsi qu'un audit thermique du bâtiment. Celui-ci sera conduit à la charge du propriétaire en 2025.

Avec ses partenaires, la CRESS a travaillé en 2024 à la réorganisation du collectif qu'elle forme avec les Pôles de l'ESS et les TAGs. Accompagné dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement en 2022, ce travail a été poursuivi en 2023 et 2024 avec des moyens dédiés mis à dispositions par les différentes structures du collectif. Son pilotage est assuré par les représentants des structures territoriales élus au Conseil d'Administration de la CRESS. Après avoir imaginé un scénario à géométrie variable, l'ensemble des structures du collectif réunies en Collège Territoires a pris la décision fin 2023 de choisir en 2024 un scénario d'organisation commun. Ce scénario dit « scénario B » a été choisi en septembre 2024 parmi 4 propositions d'organisation. Il consiste en la création de 5 groupements territoriaux vers lesquels seront transférés l'intégralité des contrats de travail et une partie du patrimoine des associations « pôles de l'ESS », la CRESS étant conservée dans son périmètre et ses missions actuelles. Les statuts de la CRESS ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2024 pour se mettre en cohérence avec cette nouvelle organisation. Un travail est en cours au sein du collectif pour définir les moyens et objectifs liés au rôle de tête de réseau que la CRESS assure pour l'ensemble du collectif.

3. Autre point

Les comptes annuels ont été clôturés lors du Conseil d'Administration du 18/03/2024 en intégrant **trois subventions FEDER qui n'ont pas encore reçu de notification et ce pour un montant total de 302 162€**. A ce jour nous n'avons pas obtenu la notification signée mais l'attribution des financements a bien été validée par la commission régionale de programmation européenne (CRPE).

4. Principes, règles et méthode comptable

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable et selon le plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les principes suivants ont été retenus :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Engagements hors bilans

Il n'y a pas de démarche de comptabilisation du bénévolat à la CRESS. Les contributions volontaires sont essentiellement le fait des administrateurs et administratrices de l'association et de leurs suppléant.es qui :

- participent aux instances et ou les préparent
- représentent la CRESS lors d'événements, au sein d'instances ou de groupes de travail

Comptabilisation des subventions

Toutes les subventions correspondant à des conventions sont inscrites en comptabilité à la date de signature de la convention ou de sa notification.

Les sommes conventionnées dans le cadre du consortium TAg BZH et destinées aux autres membres du consortium ne sont pas inscrites à un compte de bilan et n'ont pas d'effet sur le compte de résultat.

Les fonds dédiés (comptabilisés dans les comptes 194) correspondent à des subventions accordées au titre de l'exercice en cours pour lesquels des travaux restent à réaliser (comptabilisés aux comptes 689400) lors de l'exercice à venir.

Les reprises de fonds dédiés correspondent aux subventions accordées les années précédentes et dont les travaux ont été effectués au cours de l'année (comptabilisé au compte 7894). Elles sont donc prises en compte dans le résultat d'exploitation.

5. Actif du bilan - détail

a. Immobilisations

Il est fait application des règlements comptables CRC 2002-10 et 2004-06 concernant les immobilisations et les amortissements. La méthode retenue est la méthode prospective.

	Montant au 01/01/2024	augmentation	diminution	montant au 31/12/2024
Aménagements	0,00			0,00
Concessions et logiciels	36 970,80			36 970,80
Installations générales, agencements	25 473,85			25 473,85
Matériel de bureau et d'informatique	36 620,47	1 098,00	3 351,70	34 366,77
Mobilier	30 778,68			30 778,68
Dépôts et titres de participation	15 207,59	154,00		15 361,59
TOTAL	145 051,39	1 252,00	3 351,70	142 951,69

Les achats de matériel informatique effectués pendant l'exercice correspondent à l'expérimentation d'achat de quelques ordinateurs de seconde main auprès de SOLIDATECH. Les diminutions correspondent à la mise au rebus d'équipements, notamment des postes informatiques obsolètes.

Voici le détail des dépôts de garantie et titres de participations qui sont pour l'essentiel liés à l'arrivée dans de nouveaux locaux au QUADRI. En 2024, la principale évolution est liée à l'expérimentation de la location longue durée auprès d'un fournisseur ESS pour les ordinateurs des salarié.es de la CRESS (COMMOWN). A noter que le CRIC ayant été liquidé, un mouvement interviendra en 2025 à ce niveau.

	2024	2023
Titres de participations CMB	30,00	30,00
Quadri	10 972,50	10 972,50
Réso Solidaire	880,26	880,26
Gedes	2 309,58	2 309,58
Commown	154,10	
Participation Bretagne Capital solidaire	400,00	400,00
Parts sociales crédit Coopératif	15,25	15,25
Parts sociales Caisse d'épargne	100,00	100,00
Parts sociales CRIC	500,00	500,00
Totaux	15 361,69	15 207,59

b. Amortissements

	Montant au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Concessions et logiciels	36 970,80			36 970,80
Installations générales, agencements	13 749,38	8 540,41		22 289,79
Matériel de bureau et d'informatique	35 753,80	2 197,54	3 351,70	34 599,64
Mobilier	29 396,35	1 382,37		30 778,72
TOTAL	115 870,33	12 120,32	3 351,70	124 638,95

Les amortissements comptabilisés correspondent aux règles habituellement appliquées à la Cress, à savoir la méthode linéaire, selon les durées suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Mobilier / Aménagement : 3 ans
- Matériel informatique : 1 an
- Serveur informatique, matériel de visioconférence : 1 an

c. Etat des stocks

Il n'y a pas de marchandise stockée à la Cress de Bretagne à la fin de l'exercice.

d. Créances

Le montant des créances a diminué par rapport à 2023 (de 988 k€ de 777 k€) mais reste à un niveau élevé, notamment en raison de subventions pluriannuelles ou annuelles dont le solde nécessite une instruction complexe et longue, incluant la production du présent rapport de gestion et son approbation par l'Assemblée Générale de la CRESS (ADEME, FEDER, ETAT, REGION).

CREANCES	2024	2023	2022
Clients	11 558	45 751	35 758
Avance et acompte versés	178	6 097	117 089
Avances/congés au personnel IJSS	10 691	2 789	9 677
Etat	117 782	156 895	298 107
Région	138 176	140 176	113 071
Autres subventions à recevoir	85 792	64 758	43 908
Avance frais professionnels		500	500
ADEME	63 236	149 722	332 347
FEDER	350 910	417 694	293 185
Avance divers		1 786	2 126
Produits à recevoir	1 295	3 693	1 485
Provision pour créances douteuses	-2 386	-1 999	-3 640
Total	777 231	987 862	1 243 612

Dans le détail :

- Les créances client ont diminué passant de 45 à 11 k€ : cette évolution traduit entre autre l'augmentation de la fréquence des relances réalisées par le pôle administratif de la CRESS.
- Les avances et acomptes sont restés à un niveau bas par rapport à 2022 car ils étaient principalement liés à un nombre important de factures non parvenues au 31/12/22 pour lesquelles une avance avait été versée aux pôles de l'ESS.
- Les créances de l'Etat et de l'ADEME ont baissé entre 2022 et 2023 ce qui traduisait à ce moment un avancement dans la précédente CPO. Les subventions sont désormais enregistrées seulement l'année de leur notification effective (et non prévisionnelle), le volume est plutôt stable entre les exercices 2023 et 2024.
- Sur les financements FEDER, le volume des créances a légèrement diminué mais il reste très élevé (près de la moitié du poste créances). La diminution de ce poste de créances est un des objectifs de l'année 2025.

e. Disponibilités

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	PM 2022
Placements Sicav et FCP	2 749	2 749	0	2 749
Disponibilités en banque	458 080	225 355	232 725	320 919
Trésorerie nette	460 829	228 104	232 725	323 668

Les disponibilités de la CRESS ont connu une augmentation entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024. Mais le montant élevé traduit en réalité une situation très ponctuelle : la CRESS a reçu fin décembre 2024 le paiement d'une subvention en tant que chef de file du consortium TAG BZH. Au début du mois de janvier, elle a donc reversé 215 802,60€ sur les 272 771,70€ perçus, ce qui ramène la trésorerie disponible pour la CRESS au 31/12 plutôt à 245k€ qu'à 460k€, soit un niveau proche de celui de l'année précédente (228k€ au 31/12/23). Le montant en très légère hausse est encore insuffisant pour absorber les décalages de trésorerie notamment liés aux cycles budgétaires longs des subventions FEDER.

Du fait de ressources très ponctuelles, la CRESS aborde au cours de l'année des périodes de découvert mais aussi des périodes où la trésorerie est ponctuellement excédentaire. Celle-ci est placée sur un livret associations au Crédit Coopératif et un livret CSL Associatis à la Caisse d'Epargne de Bretagne Pays de Loire le cas échéant.

6. Passif du bilan - détail

a. Fonds associatifs et réserves

Libellé	Solde en début d'exercice	Entrées	Sorties	Solde suite à l'AG
Fonds associatif	6 825			6 825
Réserves diverses	451 107	41 704		492 810
Résultat de l'exercice	41 704	13 796	41 704	13 796
Total des fonds propres	499 636	55 500	41 704	513 432

Les variations des fonds propres de la CRESS sont essentiellement dues au résultat excédentaire de l'exercice 2024.

b. Provisions

	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour IFC	112 077	24 901	33 167	103 811
Totaux	112 077	24 901	33 167	103 811

La provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) a été évaluée conformément aux dispositions de la loi de financement de la Sécurité Sociale et des règles de la CCN ECLAT. Les principales hypothèses de calcul de cette provision sont les suivantes :

- calcul pour l'ensemble des salariés de la CRESS présents en CDI au 31/12/2024,

- 1/4 de mois de salaire par année de présence, indemnité portée depuis le 1er janvier 2009 à 1/3 de mois de salaire pour les années d'ancienneté au-delà de 10 ans.
- Calcul de la prime à verser en cas de départ à 65 ans et lissage sur les années restant à travailler pour calculer le montant annuel.
- un taux de contribution patronale de 52 %

La diminution de provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) est importante en 2024. Elle correspond aux départs de Pierre GRIMAUD, David ISON, Brieuc POIRIER et Amandine BONNEAU. Cette diminution de provision a permis de financer en 2024 les départs de Pierre GRIMAUD et David ISON dans le cadre de ruptures conventionnelles.

c. Fonds dédiés

Situation et mouvements Rubriques	Au début de l'exercice	Dotations (6894)	Reprises (7894)	A la fin de l'exercice
Fonds dédiés sur subvention	189 680	150 811	189 680	150 811
Totaux	189 680	150 811	189 680	150 811

Les fonds dédiés correspondent aux travaux non achevés à la fin de l'exercice mais ayant fait l'objet de subvention accordées au titre de cet exercice. Ils correspondent à des travaux qui seront achevés dans les premiers mois de l'année suivante (le détail est disponible dans le tableau récapitulatif des subventions voir plus loin).

d. Dettes

Dettes auprès des établissements financiers

Il n'y a pas d'emprunt en cours ou de dette auprès d'un établissement financier.

Etat des dettes à court terme

Dettes	Montant 2024	Montant 2023
Fournisseurs	148 687	113 537
Fournisseurs factures non parvenues	25 157	95 475
Congés Payés (salaire + charges)		
Salariés+administrateur	3 489	5 338
Provision prime de précarité	4 842	4 235
Dettes sociales	50 574	50 421
Dette fiscale (taxe sur les salaires+ PAS)	3 986	1 721
Autres dettes	215 853	75 209
Total	452 587	345 936

Le montant des dettes est en augmentation (+107 k€ par rapport à la fin de l'exercice précédent). La dette fiscale et sociale liée aux salaires est stable. Les dettes aux fournisseurs sont liées à des factures parvenues tardivement au mois de décembre, ou même non parvenues au 31/12, notamment dans le cadre de projets notifiés et/ou réalisés en toute fin d'année.

A noter le poste « autres dettes » évoqué plus haut au point « trésorerie » et qui concerne des subventions reçues fin décembre 2024 puis reversées aux TAGs début janvier 2025.

e. Produits constatés d'avance

Conventions passées avec ...	Montant
L'ESPER	16 000
VALOBAT	25 000
Total	41 000

Les produits constatés d'avance sont constitués des montants des conventions affectées aux prochains exercices. C'est le cas de la convention passée avec L'ESPER qui concerne une année scolaire et de la convention avec VALOBAT qui concerne les exercices 2024 et 2025.

7. Informations relatives au compte de résultat

a. Subventions

Libellé	Montants attribués	Montant utilisé lors des années précédentes	Produits 2024 comptes 74	Reprises fonds dédiés 7894	Dotation Fonds dédiés compte 68194	Montant restant à utiliser (fonds dédiés- compte 1942)
ETAT						
DREETS CPO 2024	212 000		212 000		5 810	3 800
DREETS PTCE SRESS	81 794		81 794		7 000	7 000
DREETS DLA 2024	78 829		78 829		31 700	31 700
DREETS santé et sécu au travail	15 000		15 000		5 850	5 850
DREETS CPO 21/23 -emploi	528 000	525 230		2 770		0
DREETS CPO DLA 2023	78 829	60 829		18 000		0
DREETS PIGA 11/23 10/24	40 000	0		40 000		0
DREETS Santé au travail 2023	15 000	14 850		150		0
DRAJES 2023 Académie de BZH	4 000	1 333	0	2 667		0
DRDFE prévention VSST	38 900	0		38 900		0
Min , cohésion - AAP VSST F/H 23	62 000	60 758		1 242		0
Ministère justice DISP 2023	55 000	39 500	0	15 500		0
Ministère justice DISP 2024	30 000		30 000		8 691	8 691
DRDFE prévention VSST 2024	11 294		11 294		11 294	11 294
SGAR 2022 réemploi	60 000	30 000		30 000		0
REGION						
Région BZH fct 2024	320 585		320 585			
Région BZH égalité F/H VSST	13 000		13 000		9 266	9 266
Région BZH réorga CPTC	10 000		10 000			
Région BZH éco circulaire 2024	10 000		10 000			
Région BZH sous réalisation éco circulaire 2023			-19			

Région BZH ETAPE AAP 2024	70 000		70 000		70 000	70 000
Région BZH 2024 DLA	22 000		22 000			
Région BZH achats responsables 2024	25 000		25 000			
FEDER						
Europe FEDER IF compl 2022	7 099		7 099			
Europe FEDER TE 2024	94 952		94 952			
Europe FEDER IF 2024	135 357		135 357			
Europe FEDER ACCOMP 24	71 853		71 853			
Régul Feder			421			
ADEME						
ADEME EC 2023 pdts compl	10 693		10 693			
ADEME EC et TE 2024	187 272		187 272			
DEPARTEMENT						
Conseil Départemental 29 - 2023	25 000	22 800		2 200	1 200	1 200
Conseil Départemental 29 - 2024	20 000		20 000			
Conseil Départemental 35 fct 2024	25 000		25 000			
Conseil départemental 35 insertion emploi	15 000		15 000			
Conseil Départemental 35 PIGA	15 000		15 000			
AUTRE PUBLIC						
CDC 2024	36 360		36 360			
ANACT	36 376	3 981		32 395		0
AUTRE PRIVE						
Arkea mois ESS - 2024	2 500		2 500			
Arkea MER 22-24	5 000		5 000			
Caisse d'Epargne	7 500		7 500			
Crédit Agricole	20 000		20 000			
FAJ CJM 2024	6 000		6 000			
MOB'IN	6 000		6 000			
CRIC CJM	31 400		31 400			
VALOBAT	3 000		5 000			
VILLE DE RENNES CJM	2 000		2 000			
KOZ ENSEMBLE 2024	95 084		95 084			
L'ESPER 2023/2024	20 000	4 000	16 000			
L'ESPER 2024/2025	20 000		4 000			
Petits débrouillards - DRJCS 2023	8 025	2 168		5 857		0
Totaux	2 687 702	765 449	1 718 974	189 681,00	150 811	148 801

Afin de rendre les chiffres 2024 et 2023 comparables, il convient de tenir compte des reprises et des dotations de fonds dédiés, ce qui donne :

	2023	2024	écart
Subventions	1 688 845	1 718 974	-30 129
Reprise de fonds dédiés	320 919	189 681	131 238
Dotation aux fonds dédiés	189 680	150 811	38 869
Total mobilisé	1 820 084	1 757 844	62 240

Il y a donc eu une baisse des subventions mobilisées pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, de l'ordre 62k€ ce qui représente 3% du montant 2023. Dans le détail, cette tendance à la baisse correspond à un ensemble de diminutions en partie compensées par la mobilisation de nouveaux financements.

b. Nombre et types d'emplois

L'effectif moyen de l'année 2024 s'élève à 19,61 équivalent temps plein (ETP).

Il faut ajouter à ce chiffre les contrats de mise à disposition de personnel suivants :

- 1 personne pour la mission comptabilité et paie, co-employée par le GEDES 35 (groupement d'employeur de l'Economie Sociale) et la CRESS
- En 2024, deux conventions de mise à disposition de personnel ont été signées : la première avec le pôle ESS du pays de Dinan pour la mise à disposition de Sarah Scarott sur l'exercice 2024 (thématique transition écologique) et la seconde avec l'Adess Ouest Côtes d'Armor pour la mise à disposition d'Ewan Lintanf sur les exercices 2024 et 2025 (thématique maritimité).

En revanche, les salarié.es en contrat CAPE n'entrent pas en compte dans ce calcul.

c. Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations versées aux Dirigeants (Président, Membres du CA) pour l'exercice clos le 31/12/2024 doit être indiqué. Ces fonctions ne sont pas rémunérées à la CRESS, le montant est donc égal à zéro.

Partenaires financiers



Adhérents

Coopératives – collège n°1

- Banque Populaire Grand Ouest
- CAE Avant-Premières
- Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire
- CASDEN
- Coop de Construction
- Crédit Agricole en Bretagne
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel Arkéa
- Enercoop Bretagne
- En Jeux d'Enfance
- UP Coop
- Kéjal
- L'Assiette Coopérative
- Oxalis Ouest
- SACICAP CIB
- Scarabée Biocoop
- Transition ESS
- Union Régionale des Scop
- Windcoop

Mutuelles d'assurance et de santé – collège n°2

- Alv Heol
- Harmonie Mutuelle
- MACIF
- MAIF
- MGEN
- Mutualité Française de Bretagne
- Mutami
- Mutuelle des Pays de Vilaine
- Vv3 Bretagne

Associations – collège n°3

- ADAPEI 35
- ADERE France Bretagne
- ADMR Comité régional (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Agora Services

- ASKORIA
- Approche Eco Habitat
- Batylab
- Bretagne Tiers-Lieux
- Les Cigales de Bretagne
- Clim'Actions Bretagne
- Collectif des Festivals
- Concordia
- CORLAB
- CREAL Bretagne (Centre Régional d'Etude et d'Action sur les Inadaptations et les handicaps)
- Cros Bretagne
- Séisme
- Don Bosco
- ECTI – Délégation Bretagne
- Entreprendre au féminin Bretagne
- Eskemm Films
- Espace Associatif de Quimper
- Familles Rurales de Bretagne
- France Active Bretagne
- MFR de Bretagne (Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales)
- Fédé B (Fédération des Associations Etudiantes de Bretagne Occidentale)
- Fédé Breiz
- FCSB (Fédération des Centres Sociaux de Bretagne)
- FAS Bretagne (Fédération des Associations de Solidarité)
- GEDES 35
- Gesticulteurs (Groupement d'employeurs culturels en Bretagne)
- Graal
- Icual
- Ireps
- Kozh Ensemble
- La Grenade

- L'ESPER (Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République)
- Les Genêts d'Or 3
- Le Tri Porteur
- Mouvement Associatif de Bretagne
- MOB IN BRETAGNE
- Ordi Grand Ouest – OGO
- PIMMS de Brest
- RAB – les ressourceries et recycleries bretonnes engagées
- Startijenn – TAg 35
- Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Finistère
- Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine
- Sauvegarde 56
- Supermab
- TAg 29
- Terre de Liens Bretagne
- UNA Bretagne (Union Nationale des Associations de soins, services et aides à domicile)
- UNAT Bretagne (Union Nationale des Associations de Tourisme)
- Unis Cité Bretagne
- URCPIE Forêt de Brocéliande
- URAF (Union Régionale des Associations Familiales)
- URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes)
- UNAPEI Bretagne (Union nationale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées)
- URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)
- Xylm

Entreprises sociales – collège n°4

- Chantier Ecole Bretagne
- Compagnons Bâtisseurs Bretagne
- COORACE Bretagne
- Emmaüs Action Ouest
- Fédération des Entreprises d'Insertion Bretagne
- EBS Le Relais
- Ressource T
- Sevel Services
- Tribord
- UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées)

- **Fondation – collège n°5**
- Fondation Massé-Trévidy

- **Groupements des employeurs de l'économie sociale – collège n°6**
- UDES

- **Les Pôles – collège n°7**
- ADESS du Pays de Morlaix (Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- ADESS du Pays de Brest (Association de développement de l'Economie et Solidaire)
- ADESS du Pays de Cornouaille (Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- ADESS Ouest Côtes d'Armor (Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- ADESS Centre Bretagne (Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- ADESK (Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- CADES
- C2Sol (Collectif d'Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire Territoire du Pays de Lorient)
- EcoSolidaireS
- ESS' PRance
- E2S Pays de Vannes
- Horizons Solidaires
- PEPS Auray
- Pôle ESS du Pays de Brocéliande (Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Portes de Bretagne Solidaires
- Réso Solidaire
- Rich'ESS (Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Vallons Solidaires

L'équipe de la Cress Bretagne

contact : initiale prénom + nom@cress-bretagne.org

 Responsable de pôle

 Mise à disposition

DIRECTION & FONCTIONS RESSOURCES



Myriam Carré
Communication
07 48 72 51 18



Alice Myhre
Communication
(Remplacement de Magjorie Hervé)
06 38 91 14 73



Grégory Huchon
Direction
06 79 55 26 50



Poste non pourvu
Observatoire Régional
de l'ESS

PÔLE ACCOMPAGNEMENT



Lucie Caver
Qualité de l'emploi et Égalité
(Remplacement d'Anna Poterel
Maison neuve et Charlotte Pellmann)
07 72 45 54 34



Marie Clapier
DLA régional
06 80 00 36 74



Laetitia Cour
Transition Écologique
et Énergétique
07 48 88 82 41



Mathilde Ory
Coopérations
économiques et achats
responsables
07 57 18 22 75



Maëlle Reneaume
TAGBZH
07 48 72 14 25



Élise Pradelle
Pilotage Accompagnement
Réseau TAGBZH
07 55 65 46 13

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



Christine Josse
Assistante de direction
(0,75 ETP)
07 48 72 51 19



Nicolas Lefebvre
Comptable et paie
via le GEDES35



Charlotte Fellmann
Actions de formation
06 32 98 81 86



Maëlle Reneaume
Fonds Européens
07 48 72 14 25



Adrienne Alexis-Ferré
Responsable
administration et finances
07 48 88 62 42

PÔLE MOUVEMENT



Floriane Désille
Sensibilisation jeunes
07 48 72 34 44



Malika Patis
Coopération Internationale
(0,2 ETP)
07 48 72 27 65



Myriam Carré
Mots de l'ESS (0,15 ETP)
07 48 72 51 18



Christine Josse
Assistante de direction
(0,25 ETP)
07 48 72 51 19



Émilie Besnier
Vie fédérative et affaires
publiques
07 55 65 91 39

PÔLE INNOVATION/FILIERES



Lysiane Balanant
Agriculture - Alimentation -
Commerces
07 57 18 30 33



Malika Patis
Cohésion sociale -
Justice - Habitat (0,8 ETP)
07 48 72 27 65



Ewen Lintanf
Mer (0,3 ETP)
06 85 82 64 57



Bettina Gandon
Réemploi Matériaux
07 48 72 14 24



Sarah Guy
Réemploi Matériaux
et mobilier professionnel
07 48 72 14 25



Laurianne Roy
Coordination du Rab, les
ressources et recycleries
bretonnes engagées
07 57 18 03 03



Thomas Caeciliabue
Économie Circulaire
Réemploi - Formation
07 48 88 38 22



Marion Michelin
Pilotage Innovation
filiales/Rcherche
07 57 00 52 90





Contact : Cress Bretagne
cress@cress-bretagne.org

Cress Bretagne
47 avenue des Pays-Bas
35200 Rennes
07 48 72 51 19
cress@cress-bretagne.org